



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET		Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2013

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Travaux en cours

- **Aménagement du Bourg** – Il a été décidé le report de la réalisation des enrobés pour des raisons climatiques. Par ailleurs, les pavés présentant des malfaçons au niveau de la pose et ceux dont les joints ont gelé, seront refaits.
- **Remparts** - Les travaux ont repris lundi 18 mars. Une partie du ravalement a gelé sur la tour n°2, ils seront grattés et refaits. A noter, la présence prochaine d'un service d'archéologie pour procéder à des fouilles en avril, durant 3 jours. Un compte-rendu sera établi à cette occasion. La tour penché sera bientôt mise en sécurité.
- **Ruches à déplacer** – A noter, il sera demandé au propriétaire de ruches, situées près des remparts, de les déplacer rapidement avant l'arrivée du printemps.
- **Etude de Me MARCHAND - Monsieur le Maire** informe que la Commission travaux s'est réunie pour aborder un problème d'usure, de l'entrée de l'étude dont la commune est propriétaire. Les bâtiments de France ont proposé de convier l'exécution des travaux à des entreprises extérieures spécialisées en restauration ancienne. Cependant, au vue des compétences des artisans locaux, Monsieur le Maire a obtenu de l'architecte BF, la réalisation de la restauration par l'entreprise Galmard : étaillage et dépose des pierres défectueuses pour un devis de 1 704,30 €, travaux de remplacement d'un encadrement de porte pour 6 751,42 € et pour la fabrication de portes et volets un devis de 5 516,77 € de l'entreprise Degrémont.
- **ECO QUARTIER** – M. BARRANDON de la SEAu, M. MARTIN de Centre Voirie et M. PICHON architecte/maitre d'œuvre se sont réunis, en présence de la commission communale, pour évoquer la réalisation de l'assainissement en régie ou pas. Tout a été évoqué, la fourniture de sable, les essais et la mise en conformité, le déblaiement de la terre... Aujourd'hui, Centre Voirie a réalisé un devis qui s'élève à 107 674 € HT, une subvention de 19 000€ sera allouée par

le CG03 sur les réseaux EP et EU ; Il faut à cela ajouter la location d'engin pour 48 000 €. Les travaux immédiats porteront sur les 2 premières phases. Au niveau de la réglementation, de la conformité, des responsabilités, l'assemblée pense qu'il serait plus judicieux de confier l'exécution à l'entreprise CENTRE VOIRIE, compétente en la matière.

Point n° 2 : CLECT

- **MME MARANDET** rend compte à l'assemblée de la réunion de la CLECT accompagné d'un résumé. Suite au transfert de compétences, la CLECT doit préparer un rapport de transfert de charges qui sera soumis au vote des conseils municipaux avant le 31/12/2013. En février, la CLECT a défini les attributions de compensations provisoires, et celles-ci ont été votées par le Conseil Communautaire. En mars, la CLECT a dû confirmer les modalités de calcul du transfert de charges au regard des nouveaux éléments financiers produits par les secrétaires de mairies.

Lors de la dernière réunion, il a été décidé en commission CLECT de reprendre point à point les postes de fonctionnement et d'investissement, il a été revu les charges de fonctionnement, les contrats aidés, les charges de structure, les contrats de fournitures et services ainsi que la méthodologie retenue en 2012, l'entretien des équipements transférées et l'actualisation du transfert de charges voirie.

- **Convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel des compétences école et voirie** – La convention fait l'objet de la mise à disposition des agents dont une partie de leur temps de travail est consacrée aux compétences école et voiries. La convention est adoptée. Deux délibérations seront rédigées une pour le transfert, une pour la mise à disposition.
- **DÉPART EN RETRAITE** – Il est judicieux de prévoir le remplacement de Mme CHOLLET, Mme MARANDET s'interroge sur qui aura la charge du recrutement, la Communauté de communes ou la commune ? Il a été précisé par l'EPCI que Monsieur le Maire choisira malgré tout le personnel même si celui-ci est rattaché à la COMCOM par transfert de compétence. Afin d'anticiper ce remplacement, le centre de gestion avait informé d'un concours ATSEM en octobre 2014, accompagné d'une préparation gratuite de 10 jours, or la REGION AUVERGNE annule ce concours.
- **Commission du Personnel** - Réunion pour évaluation des personnels
Mercredi 27, à 18h30.

Questions diverses et délibérations de conseil

Lettres de M FONTAINE - M. Le Maire lit à l'assemblée, plusieurs lettres qui lui ont été adressées dont l'une relative à de nuisance de voisinage en terrain privé. Les pouvoirs du maire sont limités à des interventions sur le domaine public, une réponse lui sera adressée l'incitant à porter plainte auprès de la gendarmerie. Par ailleurs, la demande concernant l'enlèvement d'une grosse souche au milieu de la Sologne est acceptée et l'équipe technique se chargera de retirer de la rivière cette souche au plus vite.

ASSAINISSEMENT PLAN D EPANDAGE – M. MICHEL informe que la chambre d'agriculture propose la même prestation que celle de Terralys avec un coût inférieur de 1 000 €. La proposition de la chambre d'agriculture est retenue.

Chlorure Ferrique – La proposition de VEOLIA Eau est retenue car moins onéreuse que celle de la société CALDIC. Une commande sera passée auprès de VEOLIA Eau.

JOURNEE DE L ENVIRONNEMENT –MME ACCOLAS informe que lors de la réunion de préparation, le thème de l'eau a été retenu. Plusieurs activités seront proposées dont le troc plantes qui avait remporté un vif succès en 2012. Une exposition sur l'eau sera réalisée avec la réalisation de dessins par les enfants des écoles et un concours pour les adultes. S. GAUMET racontera le monde des batraciens aux grands et aux petits.

Par ailleurs, un troc aux livres aura lieu à la médiathèque sur une idée originale de M. BONOMET.

Ménage – Entretien de la Salle des fêtes. Il a été constaté courant mars que les équipements de la cuisine étaient très sales, notamment l'inox et la résistance du lave-vaisselle qui étaient particulièrement négligés et l'état général de la cuisinière. Une réflexion doit être faite rapidement dans le but de répondre à une utilisation des bons produits aux bons endroits. Il est primordial que la salle des fêtes et la maison des chaumes soient rendues PROPRES par tous les utilisateurs. La politique de location doit être mieux définie, c'est pourquoi il est décidé de définir un protocole de l'utilisation des salles le 29 mars à 18h30.

Ecoles – Lors du dernier conseil d'école, **Mme TREBOSC** informe qu'il a été reparlé de la réorganisation des rythmes scolaires. Au sein de la Communauté de Communes, les avis divergent tant sur la date d'application de la mesure, septembre 2013 ou 2014 que sur la demi-journée à effectuer, mercredi ou samedi.

Il est important aujourd'hui d'inciter le personnel à passer des formations pour faire face aux mutations actuelles.

Par ailleurs, il a été décidé d'accéder à la demande de l'école Maternelle qui souhaitait un investissement dans une télévision, une tv de 80 cm sera prochainement acquise pour 450 € auprès d'un distributeur local.

Collège – Lors de la réunion du SIESS, nous avons appris que la cotisation de 2013 serait en baisse, soit 5 174 € pour 37 élèves d'Ainay-le-Château, pour les fournitures et école de musique.

CCAS – M. Robert CHAMPAGNE – Cérémonie Le CCAS et la municipalité prévoit de rendre hommage à M CHAMPAGNE, à l'occasion de ses 100 ans, le 8 avril 2013 à 17h00. Monsieur le Sénateur, G. DERIOT présidera la cérémonie.

Assainissement – Dans des cas très exceptionnels de réalisation de travaux chez des particuliers, une cotisation sera exigée. Lors d'une réunion assainissement, il devra être évoqué cette nouvelle mesure qui sera ensuite traduite par un arrêté municipal.

Stationnement – Très régulièrement, il est constaté des stationnements gênants devant la pharmacie malgré le panneau d'interdiction de stationner 20 min.

VOIRIE/SIGNALITIQUE/SECURITE ROUTIERE – Pour répondre à des problèmes récurrents de stationnement et de circulation notamment dans le vieil Ainay où l'aménagement de bourg a eu lieu, devant la pharmacie, dans la rue du pavé et le problème de la garderie, devant la montée de car scolaire place du faubourg, il est décidé de réunir la commission le 2 avril 14h00.

BUDGET 2013 – Une réunion de travail du conseil municipal, sur le budget 2013, sera faite le 29 mars à 18h00.

Demande de M GROS – M. Gros a demandé d'exploiter une petite parcelle proche de la station d'épuration pour la culture de pommes de terre. L'assemblée accepte à condition que le terrain soit utilisé uniquement au jardinage, qu'aucun dépôt d'aucune sorte ne soit fait à cet endroit, que le terrain soit restituée au bout d'un an, en l'état initial.

Remise de chèque MMA – Il a été remis un chèque de 128,04 € de la compagnie d'assurance de M. Galmard qui correspond à un sinistre de 2012 sur des guirlandes de rues. Chèque accepté, une délibération sera rédigée pour l'encaissement.

Assainissement non collectif – La convention pour l'assistance technique 2013-2013 est adoptée, le coût de la prestation forfaitaire annuelle s'élèvera à 319 €. L'assemblée accepte la convention à l'unanimité.

Protection de la ressource en eau – Convention pour l'assistance technique 2013-2016 La convention est adoptée, le coût de la prestation forfaitaire annuelle s'élèvera à 261 €. L'assemblée accepte la convention à l'unanimité.

Centre Social de Meaulne du Pays de Tronçais et du Val de Cher – La demande de subvention de fonctionnement s'élève à 213,60 € pour l'accueil Loisirs sans hébergement de 2012. La subvention versée pour le portage des repas, le service mandataire, les soins à domicile et l'aide à domicile s'élève à 2 €/hab. soit 2 130€. Demandes acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Indemnité versée au Comptable-percepteur au titre de l'année 2012 – l'indemnité est arrêté à la somme de 463,67 €. Demande validée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance

Le prochain conseil municipal est fixé

**le vendredi 19 avril 2013
à 19h00**